



Du nouveau pour le collège, un assouplissement de l'obligation des EPI

Modification de l'arrêté du 19 mai 2015

Le texte de l'assouplissement paru au JORF du 17 juin 2017 a été présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation du jeudi 8 juin. Il prévoit pour la rentrée 2017 :

- la suppression de l'obligation de réaliser des EPI (remplacement possible par de l'AP, disparition des 8 thèmes devant être abordés par les élèves)
- le retour, sous la dénomination d'« enseignements facultatifs », des Sixièmes bilangues, des classes euros, des anciens horaires pour les langues anciennes et les langues régionales en Quatrième et en Troisième.

Ainsi à peine nommé, le ministère met en place un nouveau texte qui vient balayer l'une des mesures phare de la réforme collège : les EPI. Ne nous y trompons pas, ce qu'il concède s'inscrit parfaitement dans le cadre de plus d'autonomie donnée aux établissements et se fait bien entendu à moyens constants. Le texte ouvre les possibles en laissant le soin aux établissements scolaires de devoir décider ce qu'ils conservent ou suppriment. Nous aurons donc une grande inégalité territoriale : 4h d'AP pour les uns, 4h d'interdisciplinarité pour les autres...

L'ouverture décidée localement des enseignements facultatifs et leur financement sur la marge horaire de 3h va renforcer les divergences dans les établissements : bilangue pour une classe ou petits groupes en maths en accompagnement personnalisé pour un niveau ?

Ceci dit, notre lutte pendant 2 ans n'a pas été vaine. Le SNEP apprécie positivement cette suppression de l'obligation des EPI ainsi que les 8 thématiques qui enfermaient l'éducation physique et sportive dans des liens interdisciplinaires souvent très formels, contenant le risque de diminuer le temps d'activité physique des élèves.

Ce choix par le ministère vient confirmer l'analyse que nous faisons des dérives des EPI dans les établissements. Nombre faisaient état de projet thématique relié formellement, bien loin d'une réelle interdisciplinarité et d'une contribution sérieuse pour l'EPS. La sagesse aurait voulu avant d'imposer partout en même temps la mise en place de projet interdisciplinaire, de laisser progressivement le temps aux équipes de la mise en place d'un projet par classe à partir des enseignants volontaires et accompagnés par de réels dispositifs de formation.

Nous pouvons d'ailleurs nous demander ce que vont dire dans le monde de l'EPS, ceux qui n'ont cessé de vanter les mérites des EPI et la chance que cela représentait pour l'EPS.

Rappelons-nous que la ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud Belkacem présentait les EPI comme permettant « de préparer les élèves à leur avenir et d'accéder au sens des disciplines ». Elle ajoutait que les EPI permettraient « une plus grande coopération » et que « seule une approche interdisciplinaire serait susceptible de permettre aux élèves de s'approprier la complexité du monde ». Ces arguments repris par nombre d'organisations qui ont fait l'alpha et l'omega de leurs discours pendant deux ans, se révèlent être surtout des effets de communication et d'annonce plus qu'une sérieuse analyse des effets de l'interdisciplinarité.

L'urgence d'une épreuve pour l'EPS

De même lorsque le SNEP-FSU a engagé une campagne pour la création d'une épreuve à 100 points avec les disciplines non évaluées au DNB, il nous avait été affirmé que nous pouvions trouver une place lors de l'épreuve d'oral des EPI. Bien entendu, il était difficile de pouvoir penser que l'évaluation de l'EPS à l'oral était une juste appréciation des savoirs mise en jeu en EPS... Il devient donc plus que jamais urgent face à ce vide que notre nouveau ministre puisse créer une épreuve pour retrouver un peu de cohérence à l'évaluation du DNB.

Option facultative d'EPS en plus des 26h : retenue par le CSE et refusée par le ministre de l'éducation.

Les établissements peuvent utiliser les 3h de marge pour abonder la mise en place d'option facultative en plus des 26h de cours. Le SNEP-FSU a proposé d'ajouter à côté de la liste des enseignements facultatifs, la mention option d'EPS. Le conseil supérieur de l'éducation a validé cet amendement.

La réforme collège avait supprimé 30% des enseignements facultatifs de l'EPS. Nombre de collèges organisaient depuis de nombreuses années des options sportives et artistiques. Le verrouillage horaire avait contraint à la fermeture de ces options qui pourtant, de l'avis des parents, d'élèves et des équipes, apportaient un réel plus pour les établissements.

Le ministre a décidé de ne pas retenir cet amendement et préfère ignorer la demande des organisations syndicales. Cela laisse présager des méthodes et de la concertation que notre nouveau ministre envisage.